

Acharnement de l'In-justice contre la victime Charles Demassieux ?

écrit par Riposte laïque | 1 février 2024





Communiqué de Riposte laïque, Charles étant rédacteur du site.

COMMUNIQUÉ DE RIPOSTE LAÏQUE

Charles Demassieux en prison ce soir ? Les juges s'acharnent contre un héros !

Nous venons d'apprendre une nouvelle mise en garde à vue de notre collaborateur, Charles Demassieux, arrêté par la police judiciaire de Versailles, ce mercredi 31 janvier, à 10 heures 30, sous le prétexte fallacieux de menace de mort contre magistrat. Son ordinateur et son téléphone portable ont été saisis par les policiers.

Le destin de Charles Demassieux a basculé le 15 octobre 2023, dans un petit village de la Creuse où il avait décidé de venir vivre, lassé par les turpitudes de la région parisienne.

<https://ripostelaique.com/le-juge-humbert-voulait-me-faire-la-peau-et-il-ma-mis-3-mois-de-prison-ferme.html>

Confronté à l'agression violente et menaçante d'un alcoolique toxicomane qui, en état de démence, menaçait sa voisine, une vieille dame de 83 ans, Charles Demassieux, n'écoutant que son courage, a fait face à l'agresseur, et devant l'attitude de plus en plus agressive de ce dernier, a dû le repousser avec un stylo coupe-papier, qui a occasionné une blessure légère au dément.

Il a d'abord été mis en garde à vue pendant 48 heures, et s'est vu imposer un contrôle judiciaire, en région parisienne, avec interdiction de revenir dans la Creuse jusqu'à son procès.

Le 15 janvier, il a été jugé, et lourdement condamné, bien que son casier judiciaire ait été vierge, par le juge Michaël Humbert, président du tribunal de Guéret. 18 mois de prison, dont 3 mois ferme, 3 500 euros de dommages et intérêts, 5 ans d'inéligibilité, et 3 ans d'interdiction de port d'armes. Dans le même temps, l'agresseur, multirécidiviste, déjà condamné à 4 ans de prison pour violences dans le passé, était condamné à 68 euros d'amende et à un stage de citoyenneté.

Charles Demassieux a décidé de faire appel de ce verdict inique. Il avait expliqué cela sur Sud Radio, invité par André Bercoff, sur le thème "Quel est le prix à payer quand on s'interpose lors d'une agression ?"

Qu'a-t-il bien pu se passer depuis le procès de Charles Demassieux pour justifier cette nouvelle garde à vue ? Le juge Humbert a certes reçu des menaces, suite à ce verdict qui a choqué beaucoup de Français. Mais en aucun cas elles ne viennent de Charles Demassieux, qui, d'ailleurs, interrogé par André Bercoff, s'était démarqué de pratiques qui ne sont pas les siennes. Notre contributeur va-t-il encore passer 48 heures en garde à vue, voire être jeté en

prison comme un malfrat ?

Cet acharnement judiciaire contre un homme qui s'est conduit comme un héros, sauvant la vie d'une femme menacée et lourdement traumatisée, est digne des pratiques du Syndicat de la magistrature (30 % des magistrats), qui transforme les agresseurs en victimes, et les victimes en coupables.

Il semble, au vu de l'actualité, que nos policiers et nos juges aient mieux à faire pour défendre la sécurité de nos compatriotes que de s'acharner sur un héros qui n'a écouté que son courage pour sauver la vie d'une dame de 83 ans.

Riposte Laïque soutient son contributeur, et demande à ce que les persécutions judiciaires dont il est l'objet cessent immédiatement, en attendant un nouveau procès, suite à l'appel de Charles Demassieux.

Notre site tiendra informés ses lecteurs de l'évolution de la situation.